

Délibération n°2024-02-11**Réf. Nomenclature « Actes » : 8.8**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'industrie concernant le dispositif Eco-Défis

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	58
Pouvoirs	16
Votants	74

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 28 mars 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Michelle Chaumont est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Michel Pesteil
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyraud Stéphane	à	Jean-François Michon
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Ratelade François	à	Pascal Montigny
Coutaud Pierre	à	Nathalie Laurent	Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Talvard Françoise	à	Stéphanie Gautier
Devallière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Ventadour Elisabeth	à	Barbara Vimont

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Fiancette Yoann ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lepage Marie-Claude ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Saugeras Michel ; Simandoux Nelly ; Valibus Michèle.

Délibération n°2024-02-11



Ce partenariat a pour but d'accompagner les entreprises du territoire sur la transition écologique grâce à un partenariat Haute-Corrèze Communauté et la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de la Corrèze et la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) de la Corrèze.

Le président explique que l'objectif du partenariat avec la CMA et la CCI est :

- d'accompagner le territoire dans la mobilisation des acteurs économiques autour des thématiques environnementales ;
- de doter le territoire d'une démarche de labellisation en marque déposée ;
- de renforcer la visibilité du territoire en matière d'attractivité économique ;
- de valoriser l'offre commerciale et artisanale du territoire ;
- de conforter la vision environnementale des élus auprès de la population en soutenant une offre commerciale et artisanale éco-responsable.

Le principe de l'opération est de proposer à trente entreprises du territoire (15 en 2024 et 15 en 2025) de s'engager à mettre en place des actions concrètes de transition écologique sous la marque Eco Défis. 40 actions ont été préalablement définies lors d'un COPIL en date du 20 février 2024 qui identifient des objectifs et des indicateurs de résultats. Leur niveau de réalisation sera évalué et conduiront à la labellisation Eco Défis.

L'accompagnement s'effectuera autour de 6 thématiques (la gestion des déchets, les éco-produits, la consommation d'eau et rejets, les transports, l'énergie et la responsabilité sociétale) ainsi qu'autour de 40 Eco-Défis.

Extraits du règlement de labellisation :

- *« Les entreprises doivent relever au moins 3 éco-défis. Chaque défi rapporte entre 1 et 3 étoiles.*
- *Accompagnement personnalisé par les conseillers des CMA et CCI sous forme de visite en entreprise avec remise de rapport. Cet accompagnement est totalement financé par HCC à hauteur de 1 000 € par entreprises engagées.*
- *Etablissement d'un état des lieux des pratiques de l'entreprise et des axes d'amélioration pour pouvoir relever 3 défis. Les entreprises ont un délai de 3 à 6 mois suite à la visite pour relever les défis et transmettre les justificatifs de validation.*
- *Les dossiers sont soumis au comité de labellisation (élus et techniciens de la collectivité membres du comité de pilotage).*
- *Les entreprises labellisées reçoivent leur trophée Eco-défis lors d'une soirée de remise des prix organisée par Haute-Corrèze Communauté ; les artisans et commerçants peuvent ensuite communiquer leur engagement auprès de leurs clients avec le kit qu'ils ont reçu lors de la soirée. »*

L'opération se déroulera en trois étapes basées sur la conduite de la transition :

- 9 avril 2024 : Lancement officiel de l'opération
1^{ère} vague 15 entreprises.

Délibération n°2024-02-11

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
 Reçu en préfecture le 23/04/2024
 Publié le
 ID : 019-200066744-20240411-20240211-DE



- D'avril à octobre 2024 : Mobilisation des acteurs économiques ;
Accompagnement et passage à l'action ;
Diagnostic et proposition de défis à relever ;
Accompagnement dans le plan d'actions ;
Evaluation des résultats.
- Novembre 2024 : Evènement de labellisation « les trophées Eco-défis Haute-Corrèze Communauté »

Lancement de la vague 2 – 15 entreprises –
10 CMA / 5 CCI (programmation 2025)

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le lancement du dispositif ECO DEFIS ;
- **AUTORISE** le président à signer tous documents afférents au dispositif ECO DEFIS.

A la majorité	
Votants	74
Pour	72
Contre	0
Abstention	2

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 avril 2024

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2024-02-11

